

CL/RG

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE

Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

Service des affaires administratives
et sociales

1er Bureau
DECISION ENN. 74-13

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 25 Novembre 1974.
24 rue de l'Université - PARIS 7ème

Le Ministre de l'Industrie et de
la Recherche

à MM.- les ingénieurs en chef des ponts et chaussées
chargés des circonscriptions électriques,
- les chefs des arrondissements minéralogiques,
- les directeurs départementaux de l'équipement
chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des
industries électriques et gazières au personnel des entreprises
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'Electricité de
France et de Gaz de France, les circulaires et les notes de la direction
du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France" ci-dessous
énumérées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des
entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non
transférées :

- circulaire N. 74-55 (Pers 640) du 30 septembre 1974 ,
- circulaire N. 74-59 du 10 octobre 1974 ,
- décision N. 74-60 (Pers 643) du 17 octobre 1974 ,
- décision N. 74-61 (Pers 644) du 17 octobre 1974 ;
- décision N. 74-63 (Pers 646) du 23 octobre 1974 ;
- décision N. 74-64 du 30 octobre 1974 ;
- note DP. 33-111 du 6 novembre 1974 ;
- barème régional des indemnités de déplacement en date du 14 octobre
1974.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les
circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des
entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées
qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie
de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises et exploi-
tations non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre de l'Industrie et
de la Recherche
Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,

M. LEGRAND